

etc., et je disais aussi que nous désirions avoir la permission du Gouvernement canadien d'apporter sur le côté canadien les matériaux que nous ne pouvions pas acheter en Canada. J'ai dit aussi à cette entrevue, que tout le petit outillage, tel que pelles, ferronneries, etc., serait acheté sur le côté canadien.

Depuis que la construction est commencée, j'ai agi comme acheteur pour la compagnie, et j'ai eu la garde de tous les matériaux envoyés des Etats-Unis au Canada. Vous vous rappelez sans doute que vous avez bien voulu accorder que tous les matériaux qui entreraient dans la construction de ce tunnel, sous la rivière jusqu'à la tranchée ouverte sur terre, pourraient être achetés dans les Etats-Unis, pourvu cependant que nous obtiussions un règlement à cet effet du gouvernement américain. Le gouvernement américain n'a pas, jusqu'à ce jour, fait de règlement, mais la compagnie Butler Frères et Hoff a déclaré à des représentants du département des Douanes, à Windsor, et à leurs avocats qu'ils avaient obtenu la permission de faire entrer dans le Canada tous leurs matériaux et fournitures. Cependant, ce règlement avait été établi autrefois par le gouvernement des Etats-Unis; des entrepreneurs de construction pouvaient faire venir du Canada des matériaux, les déposer sur la rive, suivant leurs besoins, mais ils devaient être utilisés dans la partie des travaux entre les deux rives. Néanmoins, nous avons continué à envoyer sur le côté canadien des matériaux pris dans les Etats-Unis.

A ce sujet, je tiens à dire que les entrepreneurs n'ont jamais acheté un baril de ciment canadien. Tout le gravier, dont la quantité s'élève aujourd'hui à plusieurs milliers de verges qui sont déposées sur le côté canadien, a été pris dans les Etats-Unis et transporté par des bateaux américains; toutes les machines, à l'exception de deux grues, ont été prises sur le côté américain, et en fait, on m'a ordonné, en ma qualité d'acheteur, d'acheter tout sur le côté américain, même le petit outillage, tels que les pelles, les clous, etc., pour la simple raison que l'on n'a pas de droits de douane à payer, et qu'on peut les acheter à beaucoup meilleur marché. Je puis dire cependant, à mon avantage, je crois, que je n'ai pas tenu grand compte de ces ordres, car je croyais que c'était une injustice à faire au gouvernement canadien, et mes difficultés avec l'entrepreneur en chef ont été causées principalement parce que je ne voulais pas être son complice. Par exemple, lorsque nous avions besoin de clous, l'entrepreneur me disait d'en acheter au moins deux cents barils sur le côté américain, et de les lui faire apporter, ce que je faisais. Ces clous auraient pu être achetés à Windsor, mais il y avait une économie de 50 cents par baril à réaliser en les achetant sur le côté américain. J'ai appris depuis que dans les commencements des travaux on a expédié au Canada une grande quantité de machines et de fournitures dont une bonne partie avait été achetée dans l'Est. C'est William Butler qui m'a fourni les prix de ces matériaux pour faire les entrées de douane, et j'ai appris depuis qu'on les avait évalués à environ la moitié de leur valeur réelle.

Afin de vous montrer quel esprit animait les entrepreneurs, après que le Gouvernement

M. CLEMENTS.

canadien leur eût accordé cette faveur, je vais relater un incident. Lorsqu'il devint nécessaire d'envoyer à Windsor environ une demi-douzaine de wagons en acier, M. Butler en acheta des neufs. Afin de les faire entrer en douane au-dessous de leur valeur, il ordonna à ses ouvriers de les couvrir de boue afin de les faire paraître comme étant des wagons qui avaient déjà servi, et il m'ordonna de les évaluer à \$35 chacun. Je ne connaissais pas, à cette époque, la valeur de ces wagons, mais j'appris depuis que leur coût approximatif était de \$75 environ. C'est là un des moyens que ces entrepreneurs ont pris pour tromper la douane canadienne. Je ne savais pas que le gouvernement canadien permettait à ces entrepreneurs de faire passer leurs matériaux sur le côté canadien, à la condition que le gouvernement des Etats-Unis accordât la même faveur. Mais lorsque j'ai été bien renseigné sur tous ces faits, j'ai discuté la question avec le docteur Smith, percepteur des douanes à Windsor, et je lui ai donné tous ces renseignements. Je constate cependant que les choses sont dans le même état. Les entrepreneurs transportent encore du côté canadien en franchise tous les matériaux et fournitures qu'ils veulent, tandis que rien ne peut entrer dans les Etats-Unis sans payer la douane. Conséquemment, je vous écris cette lettre afin que vous puissiez connaître les détails, et si vous avez besoin d'autres renseignements, je serai très heureux de vous les donner. J'agis ainsi, parce que je crois que ces entrepreneurs ont traité le gouvernement canadien d'une façon qui ne leur mérite aucune faveur. Je me rappelle un mot de William Butler, entrepreneur en chef, lorsqu'il découvrit qu'il ne pouvait pas avoir du gouvernement américain une faveur semblable, qu'il ne s'en occupait aucunement, car il ne serait jamais dans la nécessité d'acheter quoi que ce soit dans le Canada, et en fait, il n'a jamais fait venir de matériaux du Canada excepté quelques chargements de bois sur lequel il n'y avait pas de droits à payer.

Voilà, monsieur l'Orateur, la lettre qui avait été adressée au ministre des Douanes et qu'on m'a remise le même jour.

L'hon. M. PATERSON: Quelle est la date?

M. CLEMENTS: 13 février.

L'hon. M. PATERSON: Celui qui vous l'a remise vous a-t-il dit que je l'avais reçue?

M. CLEMENTS: Non. Il n'a pas dit que vous l'aviez reçue. J'ai rencontré cette personne chez elle, et elle avait écrit cette lettre dans l'intention de l'envoyer au ministre, mais elle me l'a donnée, vu que je m'occupais de la question.

L'hon. M. PATERSON: Vous l'a-t-elle donnée pour me la remettre?

M. CLEMENTS: Non. Elle me l'a donnée en propre.

L'hon. M. PATERSON: Il semblerait que vous avez eu une lettre qui m'était destinée.